

PARIS NORD-EST

Un projet de dimension européenne

Après la Défense, Montparnasse, Paris Rive Gauche, un nouveau pôle de développement se dessine au centre-nord de l'agglomération parisienne. Le secteur s'étend des gares du Nord et de l'Est dans Paris jusqu'au stade de France à Saint-Denis. Une chance historique pour des quartiers longtemps défavorisés.

Les grands terrains SNCF et industriels de la Porte de la Chapelle, de Saint Denis, d'Aubervilliers et de Pantin ont été fortement touchés par la désindustrialisation et la délocalisation des activités secondaires à la fin du siècle dernier.

Ils donnent aujourd'hui l'impression d'être à l'abandon. On y trouve des entrepôts, vides, ou alors occupés par des activités étrangères aux activités des quartiers.

Une dynamique de renouvellement sur l'ensemble de ces territoires est aujourd'hui engagée. Elle s'appuie sur la volonté politique des communes de Seine-Saint-Denis, ainsi que de la municipalité parisienne d'améliorer la vie quotidienne des habitants, l'environnement et les services offerts, mais aussi de créer de nouveaux lieux d'emplois et d'activités dans cette partie de l'agglomération déshéritée et frappée par le chômage.

Les orientations d'urbanisme fixées par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains, offrent le cadre pour engager ce grand projet d'urbanisme.

Du côté Paris, 220 hectares au croisement du Périphérique et de l'A1

Les terrains dans Paris sont situés à la limite du Périphérique, entre les portes de Pantin et de la Chapelle. Ils devaient accueillir les JO en 2008.

À quelques stations des Halles, demain à une station de métro de la Gare du Nord, ils appartiennent à des partenaires publics ou parapublics et sont, pour la plupart d'entre eux, potentiellement desservis par le puissant réseau ferré de la SNCF.

Ils se développent sur 220 hectares, soit près de deux fois la Défense ou Paris Rive-Gauche. Ce ne sont pas des terrains d'un seul tenant, mais plusieurs friches ferroviaires, situées le long des voies ferrées, entrecoupées ou bordées par de grandes cités d'habitat social et des axes de circulation, en particulier par le Périphérique.

À court terme

La transformation de ces terrains a déjà commencé porte de la Villette avec l'opération Pont de Flandres et porte de d'Aubervilliers, avec le Parc du Millénaire où doit se développer un programme d'activités tertiaires.

Le site de la Gare de marchandises de l'Évangile et l'emprise contiguë « Calberson Ney », propriétés de la SNCF et de RFF, pourraient de leur côté accueillir un nouveau jardin au contact des quartiers de l'Évangile, de la rue de la Chapelle et ouvert sur Charles Hermite, ainsi qu'un programme mixte de fret ferroviaire, de logistique urbaine (centre de tri) et d'activités tertiaires.



APUR

Un projet d'aménagement partagé et concerté...

Depuis maintenant près de 15 ans, les maires de la Seine St Denis préparent de leur côté le développement de l'ensemble de ce territoire. Il ont réussi à faire classer le secteur « Pôle Stratégique Majeur », par l'Etat en 1993. Le choix du site de Saint-Denis pour le Stade de France, le lancement de nombreuses infrastructures de transport public, notamment deux stations de RER et un futur tramway, ont fortement marqué cette volonté.

Une communauté de communes, la Plaine Commune, a été créée en 2000 ; elle regroupe 5 communes (Saint-Denis, Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, Pierrefite et Villetaneuse) totalisant 235 000 habitants. La SEM Plaine Commune Développement est l'outil de cette coopération intercommunale. Tout récemment, la création de l'Établissement Public Plaine de France, couvrant 30 communes de Seine-Saint-Denis

et du Val d'Oise (916 000 habitants, 230 km²) marque la volonté de l'État et de la Région de reprendre l'initiative dans ce département.

Il s'agit maintenant pour Paris et les communes, situées de l'autre côté du Périphérique, d'établir une coopération à l'échelle de ce vaste territoire. L'objectif est de créer une synergie entre le potentiel économique de la couronne parisienne et la dynamique de développement engagée sur la plaine St-Denis. L'intérêt commun est de repositionner progressivement les projets dans une démarche partagée et concertée, à l'échelle régionale, hors de la tentation de la concurrence entre voisins. C'est exactement l'esprit de la Loi SRU.

...Paris et sa proche banlieue solidaires

Au nord du boulevard périphérique, la zone d'aménagement dite de la Plaine de France, ira jusqu'à Roissy. La ZAC de la porte d'Aubervilliers à dominante économique,

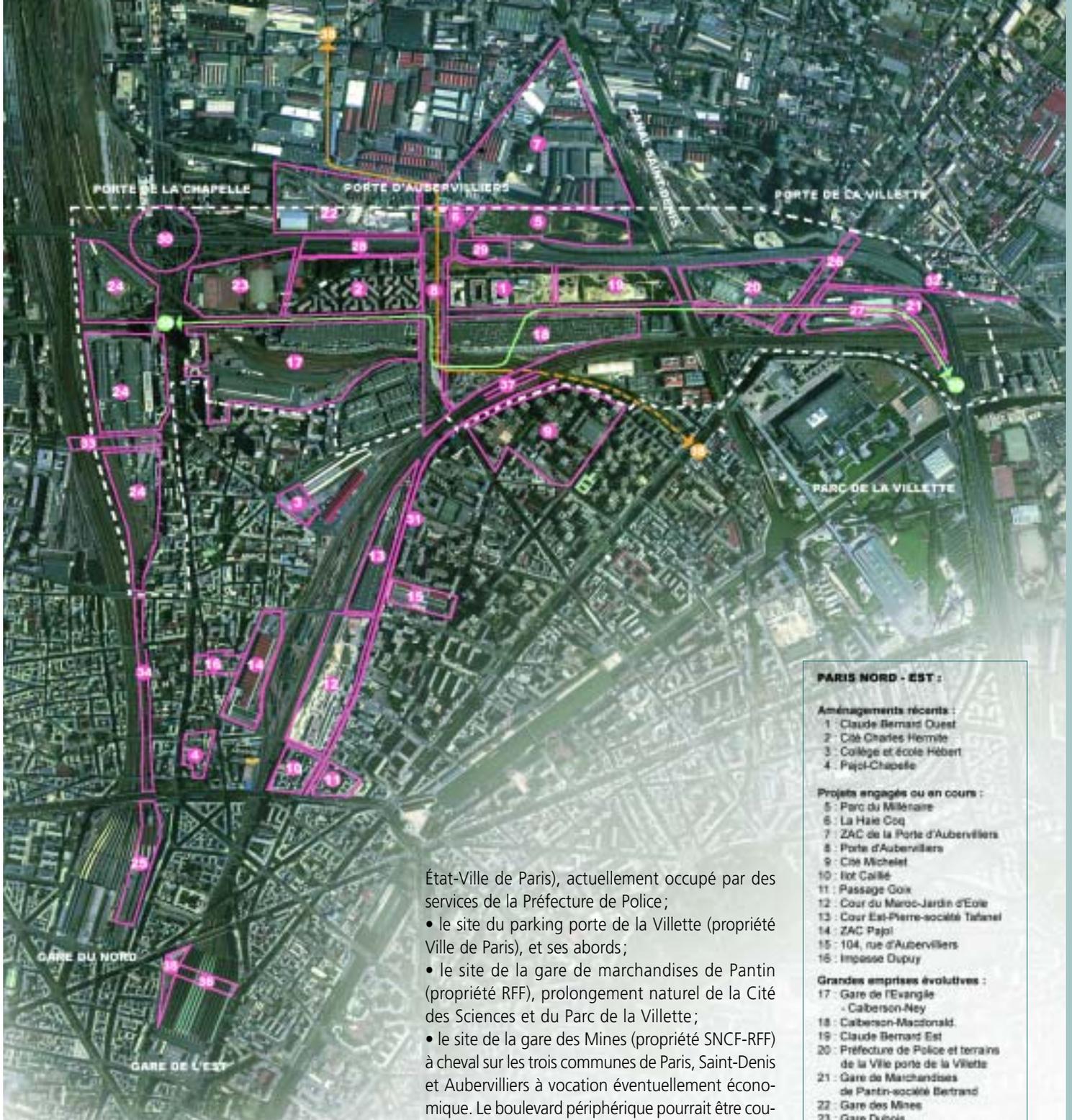
totalise déjà 20 ha entre le Pont de Stains et la limite de Paris (140 000 m²); elle prévoyait également un centre commercial.

À proximité du RER D et des autoroutes A1 et A86 s'étendra la ZAC Landy-Pleyel. Principal projet de pôle tertiaire de la Plaine (160 000 m²), ce site accueillera la plus grande concentration de bureaux de la Plaine, tout en respectant le projet urbain en matières d'espaces publics et de mixité; il s'accompagnera d'un programme de logements significatifs (70 000 m²).

Les EMGP contribuent à ce projet urbain dans les sites qu'ils possèdent, en prenant une part active à l'aménagement, à la réhabilitation du bâti et à la diversification des activités vers des secteurs en pleine croissance : audiovisuel, textile, commerce d'import-export.

L'ensemble de ces projets confirme l'émergence d'un pôle de développement d'une dimension régionale et internationale. ■





PARIS NORD - EST :

Amenagements récents :

- 1 : Claude Bernard Ouest
- 2 : Cité Charles Hermite
- 3 : Collège et école Hébert
- 4 : Pajol-Chapelle

Projets engagés ou en cours :

- 5 : Parc du Millénaire
- 6 : La Haie Coq
- 7 : ZAC de la Porte d'Aubervilliers
- 8 : Porte d'Aubervilliers
- 9 : Cité Michelet
- 10 : lot Carlié
- 11 : Passage Goix
- 12 : Cour du Maroc-Jardin d'Éole
- 13 : Cour Est-Pierre-société Tabanel
- 14 : ZAC Pajol
- 15 : 104, rue d'Aubervilliers
- 16 : Impasse Dupuy

Grandes emprises évolutives :

- 17 : Gare de l'Évangile - Calberson-Ney
- 18 : Calberson-Macdonald
- 19 : Claude Bernard Est
- 20 : Préfecture de Police et terrains de la Ville porte de la Villette
- 21 : Gare de Marchandises de Pantin-société Bertrand
- 22 : Gare des Mines
- 23 : Gare Dubois
- 24 : Gare Chapelle Internationale
- 25 : Dalle Est Gare du Nord

Amenagements d'espaces publics :

- 26 : Porte de la Villette
- 27 : Redressement du bid Macdonald
- 28 : Couverture du périphérique porte d'Aubervilliers Ouest
- 29 : Couverture du périphérique porte d'Aubervilliers Est
- 30 : Porte de la Chapelle
- 31 : Requalification de la rue d'Aubervilliers
- 32 : Élargissement de la rue du Chemin de Fer
- 33 : Liaison Championnet-Chapelle
- 34 : Liaison Chapelle-Gare du Nord
- 35 : Balcon vert
- 36 : Passerelle

Amélioration des transports en commun :

- 37 : RER Éole-Evangile
- 38 : Tramway Epinay-Villetaneuse
- 39 : Tramway Maréchaux Est

État-Ville de Paris), actuellement occupé par des services de la Préfecture de Police ;

- le site du parking porte de la Villette (propriété Ville de Paris), et ses abords ;
- le site de la gare de marchandises de Pantin (propriété RFF), prolongement naturel de la Cité des Sciences et du Parc de la Villette ;
- le site de la gare des Mines (propriété SNCF-RFF) à cheval sur les trois communes de Paris, Saint-Denis et Aubervilliers à vocation éventuellement économique. Le boulevard périphérique pourrait être couvert dans ce secteur et intégrer le prolongement de la rue des Fillettes.

À plus long terme, le site de la « Chapelle Internationale » (propriété SNCF-RFF) pourrait être réservé aux fonctions d'accueil et de services aux voyageurs du TGV nord. Il pourrait également accueillir un équipement majeur tel qu'un centre de conférence internationale qui fait défaut à Paris. Le site « Dubois » (propriété SNCF-RFF), qui garderait à court et moyen terme sa vocation actuelle, et le parking Chapelle (propriété Ville de Paris) et ses abords présentent également des possibilités de mutation à long terme. À cette échéance, ces deux derniers sites participeraient ainsi à une opération de requalification de la porte de la Chapelle. Au total, pourraient être réalisés dans les dix à vingt

En lieu et place du « Calberson Macdonald » boulevard Macdonald, ainsi que des emprises SNCF-RFF et Ville de Paris contiguës, pourrait de la même façon se développer un nouveau quartier mixte assurant une continuité entre les cités Michelet et Charles Hermite. L'idée est que se développe autour de la future station RER Éole une centralité urbaine plus accueillante et conviviale. Enfin l'emprise « Claude Bernard Est » de la Ville de Paris pourrait accueillir des programmes d'activités économiques à forte valeur ajoutée et le cas échéant un grand équipement ouvert sur les quartiers et toute cette partie de l'agglomération.

Les perspectives d'avenir

D'autres sites de ce secteur vont évoluer :

- le site « porte de La Villette ouest » (propriété

prochaines années des quartiers accueillant des activités, des grands équipements à vocation régionale voire nationale et des équipements publics pour les quartiers riverains avec de nouveaux jardins et espaces publics.

Un site au centre d'infrastructures d'échelle internationale

Ces terrains bénéficient d'une bonne accessibilité avec la proximité de l'aéroport Charles de Gaulle, du boulevard périphérique, de l'autoroute A1, des gares du Nord et de l'Est et leurs TGV.

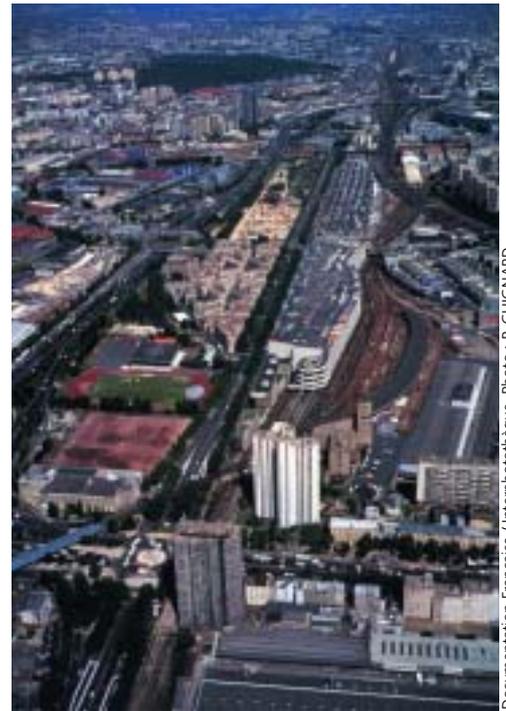
Leur desserte en transports en commun (aujourd'hui en métro) doit considérablement s'améliorer avec la création d'ici 2010 de la gare RER Éole Évangile. Ce site accueillera aussi deux nouveaux tramways : l'un sur le boulevard des Maréchaux, l'autre venant de la Plaine Saint-Denis.

Les portes de la Chapelle, d'Aubervilliers et de la Villette seront remises en valeur dans le cadre du projet de renouvellement urbain (GPRU) lancé par la municipalité sur les quartiers de la couronne de la capitale.

Les ensembles d'habitation et les cités aux abords de ces quartiers longtemps déshérités vont bénéficier d'un effort accru de la collectivité.

D'autres actions prioritaires seront menées comme la mise en valeur des berges des canaux de Saint-Denis et de l'Ourcq et l'aménagement de continuités piétonnes et cyclables entre Paris, Aubervilliers et Pantin.

Élus, associations et responsables économiques et de l'administration, sont tous conscients que c'est le renouvellement en profondeur de l'environnement et de qualité de vie de ces quartiers, qui sera le meilleur moteur de leur attractivité.



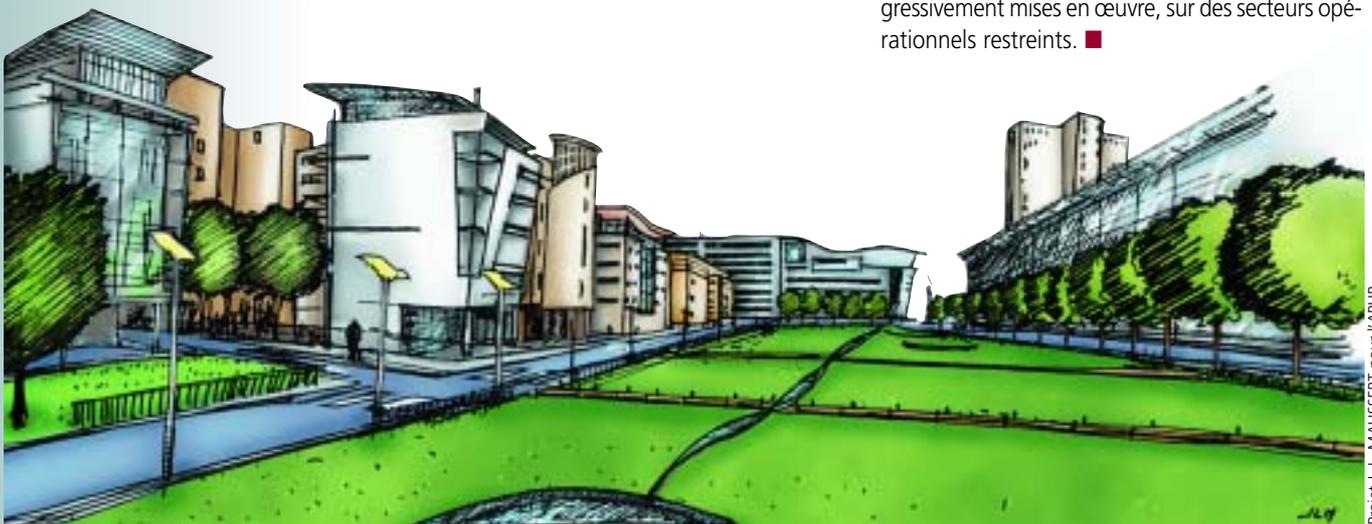
Documentation Française / Interphotothèque. Photo : P. GUIGNARD

Un projet d'aménagement en cours d'élaboration

Une consultation d'urbanisme européenne sera lancée fin octobre 2002 par la Ville de Paris sur le périmètre Paris Nord-Est, elle devra réunir quatre équipes d'architectes et d'urbanistes, dans le cadre de marchés de définition simultanés.

La phase ouverte de travail commun s'achèvera début avril 2003 avec l'élaboration d'un programme d'aménagement. Le projet définitif doit être retenu fin juin 2003, afin d'intégrer les objectifs d'urbanisme dans le projet de PLU en cours d'élaboration. Les opérations d'aménagement seront alors progressivement mises en œuvre, sur des secteurs opérationnels restreints. ■

Le jardin de l'Évangile



Projet J.-L. MAUSSERT pour l'APUR

L'APUR est une association entre la Ville de Paris, l'État, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Chambre de Métiers de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, la Régie Autonomes des Transports Parisiens, régie par la loi de 1901.

Directeur de la publication : Jean-Baptiste Vaquin. Étude et rédaction de ce numéro : A-M Bourlon, F. Hanappe, I. Picard-Willerval. Conception : Atelier parisien d'urbanisme. Contact et vente : APUR/Communication/Service diffusion. 17, boulevard Morland 75004 Paris. Téléphone : 01 42 71 28 14. Prix : 2 €